Vissac-Auteyrac

MAIRIE DE VISSAC-AUTEYRAC
1, Place Maurice Compte
Lachaud
43300 VISSAC-AUTEYRAC

Tel : 04.71.74.21.03
E-mail : mairie-vissac-auteyrac@orange.fr
Site internet : www.vissac-auteyrac.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 23/09/2026

Présents : BLAUGY Pascale, BONHOMME Yolande, CHAPUIS Danielle, SAVELON Marina, SCIAUVAU Brigitte, AMEIL Éric, CHABANON Philippe, GERENTON Laurent, PAPARIC Thierry, PASCAL Thomas, ROMEUF Patrick.
Secrétaire de séance : Mme Yolande BONHOMME
Mme Guylaine VIDAL, secrétaire générale de mairie assistait à la réunion.

Le quorum est atteint.
Validation du procès-verbal du conseil municipal du 21/07/2026 à l'unanimité (11 voix)

1- Nouveaux tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027

La Commune de Siaugues a publié un appel d'offres le 23 Juin 2025 pour la fourniture des repas en liaison chaude pour le RPI Siaugues-Lachaud pour une durée de 1 an reconductible 2 fois.
Les maires de Siaugues Sainte Marie et de Vissac-Auteyrac ont validé la seule proposition qu'ils ont reçu, à savoir celle du restaurant le Gratin de Siaugues.
Les tarifs proposés pour l'année 2025 / 2026 sont :

Repas enfants (entrée, plat, laitage ou dessert) :	**6 € 15 TTC**
Repas adultes (entrée, plat, dessert) :	**13 € TTC**
Repas personnel communal (entrée, plat, dessert) :	**10 € TTC**
Pique-nique (sandwich, bouteille d'eau, compote):	**4 € 50 TTC**

Le prix d'achat des matières premières a beaucoup augmenté et le restaurant Le Gratin a réévalué le **tarif du repas enfant à 6.75 €.** Le tarif des autres repas reste inchangé.
M. le Maire propose que la commune **prenne en charge 50% du prix du repas, soit 3.38 €.**

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal :
VALIDE les nouveaux tarifs du restaurant le Gratin de Siaugues, pour la fourniture des repas de l'école de Lachaud-Curmilhac à la rentrée 2026 / 2027, ainsi que la participation de la mairie dans les conditions ci-dessus.

VOTE : Pour : 11 voix

2- Location d'une partie de terrain communal à la société NJE

M. le maire explique que la société NJE, domiciliée 285 Rue de la font de l'Or – 42 110 CLEPPE, était à la recherche d'une parcelle de terrain pour implanter sa base de vie durant les travaux de rafraîchissement qu'ils devaient faire sur les poteaux électriques.

L'implantation était prévue du mardi 22 septembre au samedi 3 octobre 2026, soit 12 jours.

M. le Maire propose de louer une partie du terrain communal situé à côté de la mairie au prix de 10 € / jour. Le prix journalier se décompose comme suit : 5 € pour la consommation d'eau qui sera d'environ 4 000 l / jour, 2 € pour la consommation d'électricité et 3 € pour l'emplacement.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE la location d'une partie de la parcelle communale située à côté de la mairie au prix de 10 € / jour.

VOTE : Pour : 11 voix

3- **Budget 2026 et prévisions 2027**

Ce point n'a pas donné lieu à délibération.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22h45
Fait à Lachaud-Curmilhac le 25/09/2026

Mme Yolande BONHOMME
Secrétaire de séance

M. Thierry PAPARIC
Maire

MAIRIE DE VISSAC AUTEYRAC * 43300 HAUTE-LOIRE *